**Règlementation du Carpamessine de Woippy (4 étangs spécifiques avec option)**

- La pêche est consacrée à la carpe uniquement et réservée aux détenteurs de la carte Carpamessine.

- Pour les vidéos, le droit à l’image est de rigueur, voir règlement interne de la Messine.

- La pêche sera autorisée à 4 cannes, (interdit de pêche si les étangs sont gelés).

- Les lignes seront obligatoirement tendues perpendiculairement à l’emplacement du poste de pêche.

- Les bateaux amorceurs sont tolérés dans le respect du poste des autres pêcheurs.

- **Toutes embarcations (sauf bateaux amorceurs) sont strictement interdites.**

- Pêche en NO KILL, il est strictement interdit de marquer ou mutiler les poissons. La relâche des poissons se fait

immédiatement après la capture, de jour comme de nuit.

- **Le tapis de réception est obligatoire et le sac de conservation est interdit.**

- Il est interdit de pêcher sur plusieurs postes en même temps et la présence du pêcheur est obligatoire sur son

poste.

- Il n’existe aucune place réservée ou attribuée, Il est interdit de réserver des emplacements pour d’autres.

- La pêche est limitée à 7 jours sur le même emplacement, au huitième jour vous devrez laisser la place à un

autre pêcheur**. Seul les tentes et abris de couleur sombre sont admis**

- Les pêcheurs devront posséder une pelle (type US) pour enterrer leurs excréments.

- Les déchets (papiers emballage, bouteilles, mégots, etc., etc.) devront être mis dans un sac- poubelle et rapportés

chez vous.

- Le poste doit être propre à votre départ, tous les détritus doivent être ramassés et ramenés chez vous.

- Il est interdit de jeter le reste de vos appâts dans la nature ou sur les bords de l’étang afin d’éviter tout

problème avec les animaux (rats, sangliers, oiseaux).

- Afin de préserver l’environnement, ne dégradez pas la végétation. Il est strictement interdit de couper les

arbres, les végétaux et autres.

- Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse et rester sous surveillance constante des propriétaires, merci

de ramasser leurs besoins.

- Feux au sol interdit.

**Notre priorité est que cet endroit reste propre.**

- Les nuisances sonores de toutes sortes sont interdites,

**- Respect des autres pêcheurs avant tout.**

- Tout port d’armes est prohibé, ainsi que leurs utilisations.

- **Pour la pêche de nuit une lumière de présence est obligatoire.**

- Interdit de se déplacer faire des allées retour avec véhicules une fois installé sur les postes de pêche afin de ne

pas déranger les autres pêcheurs.

- Pour accéder aux étangs vous possédez une clé numérotée nominative, celle-ci est personnelle, elle ne doit en

aucun cas être prêtée ou donnée à une autre personne sous peine d’exclusion du site.

**- Important : Le portail doit être fermé à chaque entrée ou sortie, sous peine de sanctions.**

**- Les contrôles des lieux se feront par nos gardes, ainsi que par les membres du Comité d’administration.**

**(Soyez courtois avec ceux-ci.)**

**Toutes infractions seront sanctionnées (voir règlement intérieur).**

**L’association se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.**

***Le comité d’administration***